

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Code général des collectivités territoriales, article L2121-25)

Présidence de M. Florian Bercault, maire

Le lundi vingt-et-un mars deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué le quinze mars deux mille vingt-deux, comme le prévoient les articles L2121-10 et L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique, sous la présidence de M. Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 50), Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchard, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h 50), Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Guillaume Agostino, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Paul Le Gal-Huaumé, Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Geoffrey Begon donne pouvoir à Guillaume Agostino, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Patrice Morin, Kamel Ogbi a donné pouvoir à Catherine Roy, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Christine Droguet, Samia Soutani a donné pouvoir à Didier Pillon et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Lucile Perin et Geneviève Pham-Sigmann sont désignées secrétaires.

S510 - QM - I - SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION UKRAINIENNE

L'opération de solidarité avec la population ukrainienne est approuvée.

La mise à disposition temporaire du gymnase Jacques-Chamaret situé 19 rue Eugène Messmer à Laval à l'Association Départementale de la Protection Civile, est approuvée.

Cette mise à disposition est accordée pour la durée nécessaire à l'opération de solidarité envers la population ukrainienne.

Cette mise à disposition est accordée à titre gratuit selon les conditions figurant dans la convention de mise à disposition temporaire.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif au partenariat avec l'Association Départementale de la Protection Civile dans le cadre de l'opération de solidarité avec la population ukrainienne, en particulier la convention définissant les modalités de la mise à disposition du gymnase Jacques-Chamaret.

L'aide d'urgence au profit des réfugiés ukrainiens accueillis dans la région de Suceava (Roumanie), ville jumelée avec Laval, est approuvée.

L'aide d'urgence au profit des réfugiés ukrainiens accueillis dans la région de Lovech (Bulgarie), ville jumelée avec Laval, est approuvée.

Une subvention exceptionnelle de 4 000 € dédiée à l'aide d'urgence au profit des réfugiés ukrainiens accueillis dans la région de Suceava (Roumanie) est attribuée au comité de jumelage Laval-Suceava au titre de l'année 2022.

Une aide d'urgence de 1 000 € dédiée à l'accueil des réfugiés ukrainiens à Lovech (Bulgarie) est attribuée à la ville de Lovech (Bulgarie) au titre de l'année 2022.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document et toute convention s'y rapportant.

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter tous les financements possibles dans le cadre de cette opération de solidarité avec la population ukrainienne et à signer toute convention ou document afférent.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à l'opération de solidarité avec la population ukrainienne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S510 - RHTF - 1 - BUDGET PRIMITIF 2022

Le projet de budget primitif 2022 est approuvé.

Les différents budgets se présentent de la manière suivante :

I - BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses

chapitre	BP 2022	Restes à réaliser	Total
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 330 608,75	242 540,84	11 573 149,59
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	36 000 000,00		36 000 000,00
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	41 000,00		41 000,00
022-DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00		1 000 000,00
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 463 000,00		11 463 000,00
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 095 000,00		2 095 000,00
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 248 000,00		6 248 000,00
66-CHARGES FINANCIERES	2 639 000,00		2 639 000,00
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	586 000,00		586 000,00
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	10 000,00		10 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	71 412 608,75	242 540,84	71 655 149,59

Recettes

chapitre	BP 2022	Restes à réaliser	Total
002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 406 149,59		7 406 149,59
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	175 000,00		175 000,00
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	194 000,00		194 000,00
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	6 701 000,00		6 701 000,00
73-IMPOTS ET TAXES	39 510 000,00		39 510 000,00
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	17 134 000,00		17 134 000,00
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	371 000,00		371 000,00
76-PRODUITS FINANCIERS	154 000,00		154 000,00
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00		10 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	71 655 149,59	0,00	71 655 149,59

Section d'investissement

Dépenses

chapitre	BP 2022	Restes à réaliser	Total
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	194 000,00		194 000,00
041-OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000,00		1 000 000,00
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	20 000,00	40 000,00	60 000,00
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 783 000,00		11 783 000,00
204-SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	590 000,00		590 000,00
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00	2 208,00	12 208,00
5001-PLAN QUALITE VOIRIE	1 093 000,00	278 482,69	1 371 482,69
5002-PLAN VEGETALISATION	420 000,00	512 453,39	932 453,39
5003-PLAN QUALITE EQUIPEMENTS CULTURELS	0,00	83 631,26	83 631,26
5004-PLAN QUALITE EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00	27 875,89	27 875,89
5005-PLAN QUALITE ECOLES	0,00	43 952,71	43 952,71
5006-PLAN QUALITE EQUIPEMENTS PROXIMITE	0,00	44 199,26	44 199,26
5007-PLAN QUALITE BATIMENTS PUBLICS ET TRANSITION ENERGETIQUE	2 581 000,00	1 131 865,03	3 712 865,03
5008-PROGRAMME ACCESSIBILITE	250 000,00	132 972,89	382 972,89
5009-DOTATION EQUIPEMENTS	1 676 700,00	1 099 611,34	2 776 311,34
5010-DIVERS AMENAGEMENTS URBAINS	1 625 000,00	156 466,02	1 781 466,02
5011-AMENAGEMENTS CENTRE VILLE	709 800,00	499 597,40	1 209 397,40
5012-PRU SAINT NICOLAS	780 000,00	813 807,85	1 593 807,85
5013-ZAC FERRIE	500 000,00		500 000,00
5014-PEM GARE	333 000,00		333 000,00
5020-SALLE POLYVALENTE	360 000,00		360 000,00
5022-DIVERS TRAVAUX	4 651 500,00		4 651 500,00
5024-SECURISATION ESPACES PUBLICS	50 000,00	49 414,44	99 414,44
5025-PRU POMMERAIES	0,00	66 334,85	66 334,85
5027-ECONOMIES D'ENERGIE	0,00	25 715,45	25 715,45
5029-ESPACE ASSOCIATIF	27 000,00	729 719,37	756 719,37
5030-GESTION IMMOBILIERE	50 000,00	18 635,40	68 635,40
5031-RENOVATION D ECOLES	0,00	120 421,80	120 421,80
5032-BUDGET PARTICIPATIF	200 000,00		200 000,00
5100-EAUX PLUVIALES	181 000,00	37 930,39	218 930,39
TOTAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT	29 085 000,00	5 915 295,43	35 000 295,43

Recettes

chapitre	BP 2022	Restes à réaliser	Total
001-SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	496 304,15		496 304,15
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 463 000,00		11 463 000,00
024-PRODUITS DES CESSIONS	1 700 000,00		1 700 000,00
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 095 000,00		2 095 000,00
041-OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000,00		1 000 000,00
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 956 859,54		4 956 859,54
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	400 000,00		400 000,00
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 008 000,00		10 008 000,00
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	89 000,00		89 000,00
5002-PLAN VEGETALISATION	144 000,00		144 000,00
5004-PLAN QUALITE EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00	183 098,39	183 098,39
5006-PLAN QUALITE EQUIPEMENTS PROXIMITE	0,00	60 000,00	60 000,00
5007-PLAN QUALITE BATIMENTS PUBLICS ET TRANSITION ENERGETIQUE	0,00	1 126 433,35	1 126 433,35
5009-DOTATION EQUIPEMENTS	23 000,00		23 000,00
5010-DIVERS AMENAGEMENTS URBAINS	300 000,00		300 000,00
5011-AMENAGEMENTS CENTRE VILLE	473 000,00	35 000,00	508 000,00
5012-PRU SAINT NICOLAS	420 000,00		420 000,00
5013-ZAC FERRIE	0,00	27 600,00	27 600,00
TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT	33 568 163,69	1 432 131,74	35 000 295,43

II - BUDGET ANNEXE

BUDGET PARKINGS

Section de fonctionnement

Dépenses

chapitre	BP 2022	Restes à réaliser	Total
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00		0,00
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	36 000,00		36 000,00
042-OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	439 000,00		439 000,00
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00		1 000,00
66-CHARGES FINANCIERES	175 000,00		175 000,00
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 547,09		1 547,09
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	652 547,09	0,00	652 547,09

Recettes

chapitre	BP 2022	Restes à réaliser	Total
002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	31 547,09		31 547,09
042-OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	130 000,00		130 000,00
74-SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	484 000,00		484 000,00
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 000,00		7 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	652 547,09	0,00	652 547,09

Section d'investissement

Dépenses

chapitre	BP 2022	Restes à réaliser	Total
040-OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	130 000,00		130 000,00
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	345 000,00		345 000,00
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000,00		50 000,00
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	573 430,34	42 547,26	615 977,60
TOTAL DEPENSES DE INVESTISSEMENT	1 098 430,34	42 547,26	1 140 977,60

Recettes

chapitre	BP 2022	Restes à réaliser	Total
001-SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	665 977,60		665 977,60
021-VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	36 000,00		36 000,00
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S	439 000,00		439 000,00
TOTAL RECETTES DE INVESTISSEMENT	1 140 977,60	0,00	1 140 977,60

Le maire est autorisé à verser les subventions aux associations conformément à l'annexe budgétaire figurant dans le budget primitif 2022.

La délibération est adoptée dix conseillers municipaux ayant voté contre (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent D'Agostino, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié).

S510 - RHTF - 2 - TAUX D'IMPOSITION 2022 DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Les taux d'imposition pour l'année 2022 de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,77 %,
- taxe d'habitation : 19,96 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,96 %.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S510 - RHTF - 3 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE - REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2021

Le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement se décompose ainsi :

	Résultat antérieur	Résultat exercice 2021	Résultat global 2021
Budget principal	4 515 521,23	6 877 487,90	11 393 009,13
Budget parkings	4 060,86	27 486,23	31 547,09

Le résultat prévisionnel global de l'exercice 2021 est affecté comme suit :

	1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" (section d'investissement)	002 "Résultat de fonctionnement reporté" (section de fonctionnement)
Budget principal	3 986 859,54	7 406 149,59
Budget parkings	0,00	31 547,09

Le résultat d'investissement reporté provisoire s'élève à 496 304,15 € pour le budget principal et à 665 977,60 € sur le budget parkings.

Les crédits budgétaires relatifs à ces opérations seront ouverts dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2022.

La délibération est adoptée dix conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent D'Agostino, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié).

S510 - RHTF - 4 - IMPUTATION DE BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2022

Le conseil municipal décide d'autoriser l'imputation en section d'investissement :

- des vêtements de travail acquis lors de la mise en place du nouveau marché d'entretien et de nettoyage des vêtements de travail de la ville de Laval avec durée d'amortissement d'une année.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S510 - RHTF - 5 - CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DES SUBVENTIONS 2022

La ville de Laval attribue des subventions aux associations suivantes :

- Atmosphères 53 : 25 000 €
- Poc Pok : 158 500 €
- Le Réseau Chaînon : 105 500 €
- Lecture en tête : 36 500 €
- L'Art au centre : 10 000 €
- Art Zygote : 19 000 €
- Académie Lyrique : 10 000 €
- Orchestre et Harmonie : 16 000 €
- Association des collectionneurs de vinyles et de la bande dessinée : 1 500 €
- Association Loisirs et Culture Jean Macé : 23 000 €
- FAL 53 Foyer Avant-Scène : 56 000 €
- Théâtre d'Air : 24 000 €
- Association culturelle Théâtre du Tiroir : 23 000 €
- Centre de recherche et de production Théâtre de l'Échappée : 11 000 €
- Association pour la promotion de l'Art d'Aujourd'hui en Mayenne : 3 000 €
- Chantier DADR Cie : 14 000 €
- Croix-Rouge française (halte-garderie Pomme d'Api) : 34 000 €
- Aid' a dom (micro crèche) : 32 000 €
- Les Restaurants du Chat - École du Chat Libre : 1 800 €
- Secours populaire français : 15 000 €
- Centre Information Jeunesse (CIJ) : 80 250 €
- Comité des œuvres Sociales des Employés Municipaux (COSEM) : 186 500 €
- Comité de jumelage coopération Laval Garango : 31 500 €
- ORPAL : 123 844 €
- Laval Cœur de commerces : 23 300 €
- ASPTT : 37 600 €
- Association Sportive du Bourny Football : 25 400 €
- Francs-Archers : 38 720 €
- Laval Bourny Gym : 27 600 €
- Laval Cyclisme 53 : 69 500 €
- Pégase Organisation Courses cyclistes (POCC) : 23 000 €
- Stade Lavallois Omnisports : 97 200 €
- Union Sportive Lavalloise (USL) : 161 500 €
- L'Étoile Lavalloise futsal club : 27 400 €

- Judo Club Lavallois : 2 600 €
- Canoë-kayak Laval : 10 900 €
- Centre Lavallois d'éducation populaire (CLEP) : 176 000 €.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les conventions ou avenants aux conventions avec ces associations, notamment.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Bruno Fléchar, Didier Pillon et Samia Soultani, en tant que membres du conseil d'administration de l'association Atmosphères 53, Céline Loiseau, en tant que secrétaire adjointe de l'association Laval Bourny Gym, Camille Pétron en tant qu'élue intéressée au sein de la FAL 53, Pierrick Guesné en tant que président du Pégase Organisation Courses cyclistes (POCC), Chantal Grandière, en tant qu'élue intéressée au sein de la Croix-Rouge française et Geneviève Pham-Sigmann, en tant que membre siégeant au conseil d'administration du CLEP, ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S510 - RHTF - 6 - MUTUALISATION DU DROIT SYNDICAL ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LAVAL AGGLOMÉRATION

Le conseil municipal approuve la mise en place d'une convention de mutualisation de temps syndical pour la section FO entre la ville de Laval et Laval Agglomération.

Cette convention est accordée pour 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2022, et pourra être reconduite si la répartition du droit syndical entre chaque collectivité, revue chaque année, le permet.

La rémunération du bénéficiaire est maintenue dans les mêmes conditions que celles définies avant la mise en place de cette convention.

Le bénéficiaire reste placé sous l'autorité du représentant de la collectivité dans laquelle il est affecté et doit donc respecter les droits et obligations qui incombent.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S510 - RHTF - 7 - CRÉATION DE COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) ET D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP) COMMUNES ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LE CCAS DE LAVAL

À l'occasion du renouvellement général des instances consultatives du personnel programmé fin 2022, il sera créé des commissions administratives paritaires et une commission consultative paritaire communes à la ville de Laval et au CCAS de Laval.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S510 - RHTF - 8 - CONVENTION RELATIVE À LA MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ÉLECTORALE ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LA PRÉFECTURE DE LA MAYENNE

La convention relative à la mise sous pli de la propagande électorale est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention avec le Préfet de la Mayenne, ainsi que tout avenant ou tout autre document nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S510 - RHTF - 9 - APPROBATION DU CONTRAT DE MANDAT DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA COMMUNE DANS LE QUARTIER DU BOURNY À LAVAL

Le conseil municipal approuve les termes du contrat de mandat confié à Méduane Habitat pour la réalisation d'études et de travaux d'aménagement des espaces publics de la place de la Commune, dans le quartier du Bourny à Laval.

Le conseil municipal autorise le maire ou son représentant à signer le contrat de mandat approuvé et à prendre tous actes nécessaires à son exécution.

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions les plus larges possible pour la réalisation de ce projet et à signer tout document à cet effet.

Patrice Morin, Bruno Bertier, Georges Hoyaux, Béatrice Ferron, Georges Poirier, Rihaoui Chanfi, Geoffrey Begon, Samia Soultani, James Charbonnier, en tant que représentants de la ville au conseil d'administration de Méduane Habitat et Kamel Ogbi en tant que représentant de Laval Agglomération au sein de Méduane Habitat et Vincent d'Agostino en tant qu'élu intéressé au sein de Méduane Habitat ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affiché le 25 mars 2022.



Le directeur général des services


Fabrice Martinez